



Genève, le 18 octobre 2022
Aux représentantes et représentants
des médias

Communiqué de presse du département de la sécurité, de la population et de la santé

Vaccination contre la grippe: le bon moment pour se vacciner, c'est maintenant !

La campagne de vaccination contre la grippe débute cette semaine dans le canton de Genève. Le vaccin est le meilleur moyen d'éviter la maladie ainsi que sa transmission à des personnes vulnérables. Elle est recommandée en particulier aux personnes à risque de développer des complications graves ainsi qu'à celles ayant des contacts rapprochés avec elles. Elle peut en outre avoir lieu en même temps, avant ou après une vaccination contre le COVID-19.

La campagne de vaccination contre la grippe a débuté

Comme chaque année, la période recommandée pour la vaccination contre la grippe se situe entre la mi-octobre et le début de la vague de grippe. La vaccination reste toutefois possible durant tout l'hiver.

La vaccination contre la grippe peut avoir lieu en même temps, avant ou après une vaccination contre le COVID-19 ⁽¹⁾.

Une maladie sous-estimée

Alors que notre attention s'est concentrée sur un autre virus ces deux hivers passés, il ne faut pas oublier ni sous-estimer la grippe qui est tout sauf une maladie bénigne. C'est l'infection virale qui tue le plus de personnes en Suisse chaque année.

Maladie très contagieuse, la grippe peut se transmettre un jour avant et jusqu'à cinq jours après l'apparition des symptômes. Elle se transmet par contact direct et jusqu'à un mètre de distance, ainsi que par contact avec les surfaces inertes. La grippe peut non seulement entraîner des complications graves – comme les pneumonies – mais aussi décompenser des maladies chroniques.

Alors que la quasi-totalité des mesures qui nous ont protégés du COVID-19 - mais aussi de la grippe - est levée depuis ce printemps, la vaccination contre la grippe constitue notre meilleur allié contre cette affection pour nous protéger et protéger les autres.

Protéger les personnes vulnérables

La vaccination contre la grippe est recommandée aux personnes ayant un risque plus important de faire des complications, comme les personnes de 65 ans et plus, les femmes

enceintes, ou les personnes ayant une maladie chronique. Elle est aussi recommandée aux personnes qui sont en contact régulier avec des personnes vulnérables, comme les soignants.

Pour les personnes qui présentent des risques accrus de complications, le vaccin contre la grippe est remboursé par la caisse-maladie, sous réserve du montant de la franchise.

25 novembre: Journée nationale de vaccination contre la grippe

Le 25 novembre, à l'occasion de la journée nationale de vaccination contre la grippe, les personnes peuvent se faire vacciner sans consultation dans l'un des cabinets médicaux ou pharmacies participant pour un forfait recommandé de 30 CHF.

La liste des cabinets qui participent est disponible sur le site du Collège des médecins de premier recours et celle des pharmacies sur le site [Vaccinez-vous en pharmacie](#).

Lieux de vaccination contre la grippe

La vaccination contre la grippe s'effectue notamment dans les cabinets des médecins et les pharmacies proposant la vaccination antigrippale et aux Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) (dès le lundi 24 octobre 2022, du lundi au vendredi de 10h à 16h, sans rendez-vous).

Mesures de protection, encore et toujours

En plus de la vaccination, les autorités sanitaires rappellent le trio des bons réflexes, efficaces et faciles à appliquer, qui offrent une excellente protection, contre la grippe, le COVID-19 et d'autres maladies infectieuses, pour soi-même et pour les autres:

- Hygiène des mains
- Aération régulière
- Port du masque quand vous le jugez nécessaire, en cas de symptômes ou si le lieu le demande

Sites de référence:

- Protéger de la grippe (OFSP)
- Se faire vacciner contre la grippe

La grippe en chiffres

En moyenne, par année en Suisse, avant 2020:

- Consultations médicales: 112'000 à 275'000
- Hospitalisations: 1'000 à 5'000
- Décès: 1'500

Les raisons de la vaccination

- **Pour les personnes vulnérables et celles qui les côtoient**
 - Pour se protéger et protéger les autres
 - Pour réduire le risque de complications graves chez les personnes vulnérables
 - Pour réduire le risque d'alitement ou d'hospitalisation chez les personnes vulnérables
- **Pour les professionnels de la santé**
 - Pour protéger les patients dont ils ont la responsabilité
 - Parce qu'ils sont particulièrement exposés au virus de la grippe
- **Pour la population générale**
 - Parce que, même pour les personnes jeunes et en bonne santé, les complications sont possibles et le temps de convalescence peut être long

⁽¹⁾ Vaccination contre le COVID-19

La campagne de vaccination de rappel contre le COVID-19 a débuté le 10 octobre 2022. Pour renforcer le dispositif du canton, un certain nombre de pharmacies et cabinets médicaux proposent le rappel ainsi que sept centres de vaccination. Le rappel est recommandé en priorité aux personnes âgées de 65 ans ou plus, aux personnes vulnérables dont les femmes enceintes et au personnel de la santé. Le rappel est disponible gratuitement et accessible à toute personne à partir de 16 ans.

Pour plus d'informations (médias uniquement): Dre Aglaé Tardin, médecin cantonale, direction générale de la santé, DSPS, par l'intermédiaire de M. Laurent Paoliello, directeur de la coopération et de la communication, DSPS, T. 079 935 86 75